



Bastides en Haut Agenais Périgord
Communauté de communes

Règlement d'attribution d'une aide financière pour l'achat de couches lavables

Article 1. Objet

Ce règlement s'applique à l'attribution, par la Communauté de communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP), d'une aide financière ponctuelle pour l'achat de couches lavables pour bébé.

Cette aide financière a été approuvée par Délibération du Conseil communautaire le 28 novembre 2019.

Ce règlement définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement de cette aide.

Article 2. Champ d'application

L'attribution de cette aide est applicable, sur le territoire de la CCBHAP, aux foyers redevables de la Redevance pour les déchets ayant au moins un enfant âgé de moins de 24 mois.

L'aide financière peut également être attribuée à une assistante maternelle agréée, établie sur le territoire de la CCBHAP, pour les enfants dont elle a la garde.

Article 3. Période d'application

L'aide financière est attribuée pour tout achat éligible, selon l'article 4 ci-dessous, effectué à partir du 1^{er} janvier 2020.

Article 4. Montant de l'aide financière

L'aide financière correspond à 50 % du coût TTC d'achat des couches lavables, dans la limite du plafond de 200 € par enfant. Pour une assistante maternelle agréée, cette aide sera allouée pour l'équipement d'un enfant maximum par assistante maternelle.

Article 5. Nature des achats éligibles

Seuls les modèles listés ci-après peuvent faire l'objet de l'aide financière :

- Couches lavables neuves ou d'occasion,
- Langes,
- Inserts,
- Culottes de protection lavables,
- Feuilles voile ou papier de protection.

Article 6. Pièces à fournir pour la constitution du dossier de demande d'aide financière

- Copie des pièces suivantes :
 - Carte Nationale d'Identité ou Passeport,
 - Livret de famille,
 - Justificatif de domicile sur le territoire (de moins de 3 mois),
 - Justificatif d'agrément (pour les assistantes maternelles),
 - Factures nominatives d'achat des couches lavables ;
- RIB ;
- Formulaire de demande dûment complété et signé.

Article 7. Procédure de dépôt du dossier de demande d'aide financière

Le demandeur doit remplir et signer le formulaire de demande d'aide financière. Il doit également fournir les pièces nécessaires à la constitution du dossier (article 6).

Le dossier est à envoyer par courrier ou à déposer directement au siège de la CCBHAP – 1 rue des Cannelles – 47 150 MONFLANQUIN.

Article 8. Paiement de l'aide financière attribuée

Le paiement de l'aide financière sera effectué par virement du Trésor Public établi sur la base d'un mandat administratif, sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Article 9. Modification du règlement

La CCBHAP se réserve la possibilité de modifier, suspendre ou cesser, par délibération, les modalités d'octroi et de versement de l'aide financière pour l'achat de couches lavables pour bébé.

Toute décision en ce sens fera l'objet d'une délibération du Conseil communautaire.



Formulaire de demande de l'aide financière pour l'achat de couches lavables

Informations sur le demandeur

Nom, Prénom :

Adresse complète :

.....

Téléphone :

Adresse mail :

- Demande pour mon enfant (Nom et Prénom) :
- Demande en tant qu'assistante maternelle

Informations sur les achats effectués

Demande réalisée pour couches lavables, soit une dépense de €.

Demande d'aide antérieure auprès de la CCBHAP : oui non

Si oui, date de la demande antérieure :

La CCBHAP se réserve le droit de contacter le bénéficiaire de l'aide financière pour participer à des ateliers qu'elle dispensera afin de promouvoir les couches lavables et sensibiliser les parents ou futurs parents à leur utilisation. Ces ateliers seront l'occasion, pour le bénéficiaire, de témoigner et d'échanger sur son expérience.

Je soussignée, (Nom et Prénom)
déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à

Le

Signature